

Communiqué de presse

Dépôt de plainte relative aux violences policières lors de la manifestation du 2 octobre 2025

Le 2 octobre, la Global Sumud Flotilla a été interceptée illégalement par l'armée israélienne dans les eaux internationales alors qu'elle tentait de briser le blocus humanitaire imposé à Gaza et d'attirer l'attention sur le génocide contre le peuple palestinien. En réaction, de nombreuses personnes à travers l'Europe - en solidarité tant avec la cause palestinienne qu'avec les membres de la flottille arrêtés - sont descendues dans la rue pour exprimer leur indignation et dénoncer l'inaction des gouvernements européens.

À Bruxelles, ces manifestations spontanées et intergénérationnelles, réunissant des étudiant·es, des familles, des personnes âgées ou porteuses de handicap, se déroulaient dans le calme lorsqu'elles ont été violemment réprimées par la police aux alentours de 21 h.

Après un rassemblement devant le ministère des Affaires étrangères, plusieurs manifestations ont eu lieu place du Luxembourg, devant le Parlement européen, ainsi que devant la Bourse. Les manifestant·es ont tenté de se rejoindre dans la soirée. Sans sommation et sans raison apparente, un nombre important de policier·ères en tenue anti-émeute, appuyé·es par des collègues en civil dont le visage était masqué, ont chargé nos deux groupes très violemment, alors même que nous ne représentions aucune menace.

Lors de cette charge, nous reprochons aux policier·ères :

- d'avoir fait usage de spray au poivre et de gaz lacrymogènes contre nous, notamment à bout portant ;
- de nous avoir forcé·es à courir, provoquant un mouvement de panique, sans nous laisser d'issue ;
- de nous avoir intimidé·es en frappant leurs boucliers et leurs jambières avec leurs matraques, en criant, en proférant des menaces et des insultes, notamment à caractère sexiste ;
- de nous avoir porté des coups de matraque, de pied et de poing.

Il a également été fait usage de la technique illégale de la nasse¹, ainsi que de canons à eau.

Nous avons par ailleurs constaté l'absence d'identification visible des policier·ères impliqués·es, dont plusieurs avaient le visage masqué.

Nous sommes plusieurs à porter plainte aujourd'hui contre la zone de police de Bruxelles-Capitale et contre X (l'identité des policier·ères impliqués·es ne nous étant pas connue). Plusieurs d'entre nous ont été blessés·es et ont dû être pris·es en charge aux urgences, principalement pour des plaies ouvertes à la tête et/ou des contusions dues à des coups de matraque. L'une de nous a perdu connaissance à la suite d'un coup de matraque à la tête et les policier·ères présent·es l'ont laissée sans assistance. Plusieurs d'entre nous ont été en incapacité de travail pour des durées allant jusqu'à trois semaines. La grande majorité des

¹ <https://bx1.be/categories/news/la-technique-de-la-nasse-pourrait-etre-reutilisee-la-ligue-des-droits-humains-extremement-preoccupee-par-les-propos-de-philippe-close/>

victimes restant anonymes, le recensement des dommages subis est très probablement sous-estimé. Parmi les victimes se trouvent également des journalistes qui couvraient la manifestation sans y prendre part ; l'une d'elles s'est jointe à la plainte.

Dans la foulée de ces événements, quelques un·es d'entre nous avaient déjà porté plainte auprès du Comité P. Aujourd'hui, six mois plus tard, nous sommes sans nouvelles de ces plaintes et, au vu de la gravité des faits, dans un contexte de vague inédite de violences policières graves lors de manifestations², nous avons décidé de saisir le procureur du Roi.

Le lendemain des faits, Amnesty International demandait une enquête « *quant à la décision qui a été prise de disperser les manifestations et à la force policière qui a été utilisée* »³. Des responsables politiques ont également manifesté la volonté d'interpeller le ministre de l'Intérieur – *Bernard Quintin* – et le bourgmestre de Bruxelles – *Philippe Close* – en rappelant que « manifester est un droit fondamental en démocratie »⁴. Le syndicat CGSP Police a, pour sa part, demandé une commission d'enquête parlementaire en dénonçant les agissements de certain·es policier·ères et en soulignant notamment que « *les manifestants pacifiques sont traités comme des ennemis, non comme des citoyens* », ainsi que la crainte d'« *une escalade potentiellement dangereuse pour la démocratie* »⁵.

Nous sommes choqué·es que la zone de police ait fait preuve d'une telle violence envers notre manifestation pacifique, mettant en jeu notre intégrité physique et mentale. Nous estimons qu'il s'agit d'une atteinte claire à notre liberté de manifester, pourtant protégée par le droit national et international.

Ce jeudi 2 avril à 9h, nous convions la presse à un rassemblement sur la place Poelaert, où nous serons accompagné·es de nos avocates qui déposeront officiellement la plainte auprès du procureur du Roi.

Le collectif de victimes du 2 octobre

Contact presse :

(FR) Raphaël Lenglez : +32 495 43 00 99

(EN) Erika Di Benedetto : +39 348 596 6886

evidence.2oktober@proton.me

² Journée de grève nationale du 14 octobre 2025, l'expulsion du collectif de personnes sans-papiers *Zone neutre* du Square de l'Aviation le 17 octobre 2025, la répression des enseignant·es en grève le 10 novembre 2025, celle de la journée de grève du 12 mars 2026 et l'évacuation du Carnaval Sauvage le 22 mars 2026.

³ <https://www.amnesty.be/infos/actualites/violences-policieres-bruxelles>

⁴ <https://www.rtb.be/article/ecolo-et-groen-denoncent-la-brutalite-policiere-apres-les-manifestations-pour-gaza-de-jeudi-dernier-11611902>

⁵ <https://www.lesoir.be/708239/article/2025-10-31/un-syndicat-policier-denonce-des-violences-policieres-lors-des-manifestations>